

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 82

publié le 7 février 2020

Table des matières

Décisions émanant de la direction générale des services (DGS)	3
• Décision n°2020 – 2 DGS du 31 janvier 2020 portant calendrier des opérations électorales au conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2020.....	4

Décisions émanant de la direction générale des services (DGS)

DECISION N° 2020 – 2 DGS
portant calendrier des opérations électorales
au conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2020

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'éducation,

Vu le règlement intérieur en vigueur,

DECIDE :

Article 1 – Le calendrier des opérations électorales relatives à l'élection des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations du Cnam est fixé comme suit :

Mardi 3 mars 2020 :	Publication de la note de cadrage des scrutins, comportant les modalités de dépôt des candidatures
Lundi 9 mars 2020 :	Transmission des listes électorales provisoires au comité électoral consultatif
Vendredi 13 mars 2020 :	Contrôle et affichage des listes électorales provisoires
Mardi 21 avril 2020, à 17h :	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi auprès du service des affaires institutionnelles de la direction des affaires générales
Mercredi 29 avril 2020, à 17h :	Date limite de réception des demandes d'inscription sur les listes électorales pour les élections au conseil des formations
Mardi 5 mai 2020, de 10h à 18h30 :	1^{er} tour de scrutin et date limite de réception des votes par correspondance pour le 1 ^{er} tour
Mercredi 6 mai 2020 :	Proclamation des résultats du 1er tour
Jeudi 7 mai 2020, à 10h :	Date limite de déclaration de retrait des candidatures
Lundi 11 mai 2020 :	Date limite de réception des réclamations pour le 1er tour
Mardi 19 mai 2020, de 10h à 18h30 :	2nd tour de scrutin et date limite de réception des votes par correspondance pour le 2 nd tour
Mercredi 20 mai 2020 :	Proclamation des résultats du 2nd tour
Lundi 25 mai 2020 :	Date limite de réception des réclamations pour le 2nd tour

Article 2 – A titre expérimental pour les opérations électorales objet de la présente, l'horaire d'ouverture des bureaux de vote est étendu jusqu'à 18h30 en lieu et place de 17h00. Il s'agit de permettre la participation du plus grand nombre d'élèves. Un bilan du taux de participation est fait à l'issue de l'expérimentation.

Article 3 – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020



L'administrateur général